

SELECTION D'UN ENTREPRENEUR

Lot 1 :

- REHABILITATION ET D'AGRANDISSEMENT DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA SECTION COMMUNALE DE HAUT-MADELEINE, COMMUNE DE FORT-LIBERTE
- REHABILITATION DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA SECTION COMMUNALE DE GRAND BASSIN, TERRIER ROUGE

CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS HYDRAULIQUES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
POUR EXECUTION**

PREMIERE PARTIE
**OBJET, PROCEDURES ET CONDITIONS
DE L'APPEL D'OFFRE**

ACTION 1 : REHABILITATION ET D'AGRANDISSEMENT DU SYSTEME
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA SECTION COMMUNALE DE HAUT-
MADELEINE, COMMUNE DE FORT-LIBERTE



INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1.- Contexte

Dans le cadre des actions concrètes pour desservir les communautés les plus vulnérables en eau potable et en suivant son plan de remédiation, Plan International Haïti, se basant sur les leçons apprises et expériences faites au cours de l'année 16 dans les PU du Nord-est et de l'Ouest, voudrait intensifier ces interventions ponctuelles à moindre coût pour mieux supporter les communautés d'intervention dans leurs besoins. Pour ce faire, nous sollicitons la proposition d'un technicien (Consultant) ou d'une équipe technique (Institution) pour réhabiliter le SAEP de Haut-Madeleine, commune de Fort-Liberté, dans le Nord-est.

2.- Objet de l'Appel d'Offres

Le présent appel d'offre a pour objectif la REHABILITATION ET AGGRANDISSEMENT DU SAEP DE HAUT-MADELEINE. Il comprend : la Réhabilitation de captages, la réhabilitation des lignes de distribution, la réhabilitation de postes d'eau, la construction de bonnes fontaines, la construction du réservoir de stockage de 25m³ et la traversée de la rivière sur 16ml pour desservir la communauté aval par gravité.

3.- Dépôt des Offres

L'Offre doit être remise au bureau central de Plan International Haïti à **Port-au-Prince**, à la date, au lieu indiqué et sous plis cacheté. Toute offre qui ne respecte pas les présentes conditions d'Appel d'Offres ou qui constitue des réserves sera déclarée nulle et non avenue. Après remise de son offre, un soumissionnaire ne peut la corriger, la modifier ou la retirer pour quelque raison que ce soit. Cette condition est valable à la fois avant et après l'expiration du délai de remise des offres.

4.- Montant de l'Offre

Les offres des soumissionnaires devront être présentées en Gourdes. Un prix doit obligatoirement apparaître à chacun des items. L'ordonnancement d'exécution étant fixé a priori par le Maître de l'Ouvrage, le montant de la soumission doit en tenir compte.

5.- Localisation des travaux

Le site pour l'exécution des travaux se situe à Haut-Madeleine, dans la commune de Fort-Liberté. L'entrepreneur sera réputé avoir pris connaissance du site de façon précise avant sa soumission qui sera établie aussi en fonction des contraintes qu'il aura identifiées.

DEUXIEME PARTIE
TERMES DE REFERENCE

TRAVAUX DEREHABILITATION DU SYSTEME D'ALIMENTATION

CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS HYDRAULIQUES

TERMES DE RÉFÉRENCE

1. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

L'Entrepreneur fournira les matériaux, le matériel et la main d'œuvre pour l'exécution des travaux qui devront être réalisés conformément aux plans et aux prescriptions techniques. Son travail sera placé sous le contrôle de l'ingénieur désigné par Plan International Haïti. L'Entrepreneur devra déférer à toutes les instructions et recommandations de l'Ingénieur et soumettre à son approbation la qualité des matériaux qu'il compte utiliser, le dosage des matériaux pour la composition des mortiers et des bétons, ainsi que les techniques de mise en œuvre qu'il compte employer.

En vue de la bonne exécution des travaux, le contractant devra :

- 1- **visiter le site** concerné par ce projet en vue de prendre connaissance des conditions locales.
- 2- Assurer l'exécution des travaux suivant les plans et prescriptions techniques.
- 3- Exécuter les dits travaux de construction suivant les Prescriptions techniques et Cahier de charges soumis et dans le délai imparti.
- 4- Assurer une coordination active avec l'équipe de Plan International Haïti sur le terrain et l'informer des difficultés de toutes sortes rencontrées au cours de la réalisation des travaux.

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Mise en Place des Armatures

La forme, la section et l'emplacement prévus pour les armatures devront être conformes en tous points aux dessins d'exécution.

Aucun bétonnage n'aura lieu avant vérification des armatures par l'Ingénieur/superviseur.

Mise en Œuvre des Bétons

- Préparation du Matériel et des Espaces à Bétonner :

Le matériel de malaxage et de transport du béton devra être absolument propre. Tout débris devra être enlevé des espaces à occuper par le béton, les coffrages seront complètement mouillés ou enduits d'huile et les éléments en maçonnerie en contact avec le béton bien mouillés également.

- Mise en Place :

Le béton sera déposé le plus près possible de sa destination finale de façon à éviter la ségrégation imputable à ses manutentions répétées.

L'Ingénieur pourra s'opposer à la mise en place du béton si les conditions atmosphériques sont défavorables.

Le bétonnage se poursuivra de façon continue jusqu'au coulage complet de l'élément ou de la partie considérée. En cas de force majeure ou le bétonnage d'une pièce devrait continuer la ligne d'arrêt de la coulée, l'entrepreneur doit le faire de concert avec l'Ingénieur ainsi que les conditions de reprise de bétonnage.

Aucun additif tel que accélérateur ou réparateur de prise ne devra être utilisé sans l'approbation de l'Ingénieur.

- Ragrément :

L'Entrepreneur devra effectuer après démoulage, le nettoyage de toutes les bavures et tous les ragréments nécessaires au bon respect de l'ouvrage.

Les parties présentant des alvéoles et toutes autres surfaces défectueuses seront coupées à angle droit de la surface sur une épaisseur d'un pouce au moins. Puis elles seront saturées d'eau et nettoyées avec une pâte de ciment bien propre. Immédiatement après, les trous seront rebouchés avec un mortier contenant la même proportion de sable et de ciment que le béton considéré, additionné d'adhésif. Le mortier sera bien appliqué de façon à remplir complètement les cavités, et il recevra une finition lui donnant le même aspect que la surface environnante.

Maçonnerie d'aggloméré :

La maçonnerie d'agglomérées devra être posée rectiligne, bien dressée, bien d'aplomb, et présenter une apparence uniforme. Les blocs seront imbibés d'eau avant emploi. Ils seront posés à bain soufflant, bien assujetti, les joints pleins et non garnis après coup par fichage.

Les joints devront se découper par moitié d'une assise à l'autre et être bien alignés ; leur largeur sera de 1 cm au plus. Les coupes devront être faites avec soin et précision.

L'Entrepreneur doit veiller tout particulièrement à la pose des dormantes et claustras, de façon à éviter les surcharges d'enduits destinées à rattraper un alignement.

Enduits au Mortier de Ciment

Les enduits seront exécutés en deux couches : la première projetée à la truelle pour dégrossissage et la deuxième, appliquée avant que la première soit complètement sèche, sera réglée et finement talochée. Les enduits auront 15 à 20 mm d'épaisseur totale maximale.

Les surfaces d'enduits doivent être parfaitement dressées. Une règle rectiligne, posée dans n'importe quel sens ne doit pas faire apparaître de creux de plus de 3 mm. Les enduits seront parfaitement adhérents et ne sonneront pas creux au choc du marteau.

Les surfaces à enduire devront être parfaitement propres, convenablement arrosées au préalable, sans être imbibées d'eau, et les surfaces enduites devront être tenues humides pendant au moins trois jours après achèvement.

Le mortier devra être appliqué sur une surface pouvant être revêtue entièrement avant qu'il ne commence sa prise. Le mortier, avant toute dessiccation, pourra être re-malaxé au cours de l'opération, sans addition d'eau.

Carrelage de Parquet

Le carrelage de parquet s'effectuera aux endroits spécifiés et le mortier de pose devra être convenablement dosé conformément aux spécifications du Cahier des Charges Techniques (CCT). Les carreaux de céramiques destinés au parquet auront un fini antidérapant, semi mat, de dimensions minimales de 20 x 20 cm et maximales de 30 x 30 cm. Le taux d'absorption des carreaux devra être compris entre 3 et 7% et le coefficient de friction minimum de 0.5. La qualité et la couleur des carreaux devront être préalablement soumis à l'approbation de l'Ingénieur. Les joints des carreaux posés devront être exécutés avec du coulis de mortier liquide ou « Grout ».

Les spécifications des carreaux devront être au moins équivalentes à celle de « Dal-Tile » fabriqués aux USA.

Aucune surface ne pourra être remblayée avant la pose des carreaux. Le cas échéant un béton convenablement dosé devra être mis en place pour le réglage de la surface.

Menuiserie métallique

L'Entrepreneur fournira les matériaux et la main d'œuvre nécessaires à la mise en place de ce type de portes à l'endroit prévu dans les plans et aux dimensions spécifiées. Ces portes seront confectionnées et installées conformément aux détails des plans d'exécution, suivant la conception et les dimensions des éléments spécifiés dans les dessins. Les métaux constituant les éléments devront être exempts de toute déformation et avoir une surface finie lisse.

Les assemblages devront être faits avec précision; les soudures rugueuses doivent être meulées et les bavures enlevées.

Le remplacement des matériaux défectueux ainsi que tous les dommages causés aux autres travaux et équipements produits par un manquement au rendement exigé durant la période de garantie seront entièrement aux frais de l'Entrepreneur.

Travaux de peinture

Les peintures seront livrées dans leurs contenants d'origine, munis de leurs étiquettes et de leurs cachets. Les étiquettes devront comporter clairement le nom du fabricant, la désignation et le numéro d'identification du produit.

Les peintures seront gardées dans un dépôt fermé, bien ventilé, à l'intérieur duquel les mélanges seront préparés. Ce dépôt sera tenu propre et net, et débarrassé des chiffons imbibés d'huile. Toutes les dispositions seront prises pour éviter le risque d'incendie.

Les couches de peinture préconisées ci-dessous seront exécutées avec des teintes différentes complémentaires. Les opérations à réaliser sont les suivantes :

Sur béton et maçonnerie

- brossage, égrenage
- enduit général en 2 passes
- ponçage, époussetage
- une couche de peinture impression
- une couche de peinture garnissant.

Sur boiseries (à peindre)

- brossage
- Impression à huile
- masticage à l'enduit gras garnissant aux résines

Oléglycérophtaliques

- ponçage
- application de deux couches de peinture glycérophtalique mate ou brillante selon la demande de la Supervision

Sur métaux ferreux

- brossage et dégraissage
- reprise de la peinture ainti-rouille (minium)
- deux couches de peinture aux époxydes.

L'Entrepreneur fournira, entretiendra, et enlèvera à la fin des travaux, échafaudages, échelles, planches, ainsi que les chiffons nécessaires pour protéger les planchers et les ouvrages divers. Les parties peintes et finies devront être également protégées de tout dommage pouvant résulter de travaux des autres corps.

Préparation des Surfaces :

Les surfaces à peindre devront être débarrassées de toute humidité. Les surfaces extérieures ne pourront être peintes dans les 72 heures suivant une pluie, ou par temps de brouillard.

Les supports devront être absolument propres, débarrassés de poussière, taches de graisse ou d'huile, dépôt de mortier, ou autres souillures.

Les trous, fissures et autres imperfections de la maçonnerie et du béton seront correctement mastiqués. Les surfaces de bois seront sablées, puis époussetées, les nœuds, creux et parties vertes seront laqués et les trous de clous, les fissures convenablement mastiqués.

Application des Peintures

Les travaux devront être réalisés par des ouvriers habiles et expérimentés. Les matériaux devront être appliqués suivant les instructions des fabricants. On ne diluera pas les peintures au-delà de ce qui est nécessaire pour les rendre maniables. Elles seront appliquées sans excès, et on évitera de laisser apparaître des traces de brosses, des traînées ou des raies. Les surfaces devront être complètement séchées et sablées en vue d'obtenir un fini doux et régulier, avant application des couches suivantes.

Toutes les surfaces vues devront être peintes. Les parties inaccessibles après installation devront être peintes avant installation.

Les peintures sont prohibées dans des pièces où les ouvrages de maçonnerie et d'enduit ne sont pas achevés, ni complètement secs.



Le mastic ne sera appliqué que sur des surfaces ayant reçu leur couche d'apprêt et après séchage de cette couche.

Les surfaces de maçonnerie et de béton ne pourront être peintes, qu'après leur période de cure, et quand leur teneur en humidité se sera stabilisée.

Les couches de finition ne seront appliquées qu'après installation des ouvertures y compris les vitrages et de tous autres équipements. Le matériel en place devra être soigneusement déplacé pour permettre les parties cachées et correctement remises en place après. Les parties apparentes de conduits, grillages etc. seront traitées en harmonie avec les surfaces environnantes.

Les surfaces peintes devront être exemptes d'ampoules, coulées, écaillures, raies, etc.

Nettoyage

Après les travaux, l'Entrepreneur enlèvera son matériel, les matériaux non utilisés, les contenants vides, et tous autres déchets. Il devra procéder aux retouches de façon à livrer un travail parfaitement fini. Il enlèvera des vitres, des planchers, de la quincaillerie et de toute autre surface, les traces de peintures et autres saletés dues à son entreprise. Il remplacera les vitres qui auraient pu avoir été brisées lors des opérations.

TROISIEME PARTIE
CADRE DU DEVIS ESTIMATIF

TABLEAU DU DEVIS ESTIMATIF

C5*	WATER FACILITY				
-----	----------------	--	--	--	--

MACONNERIE ET PLOMBERIE

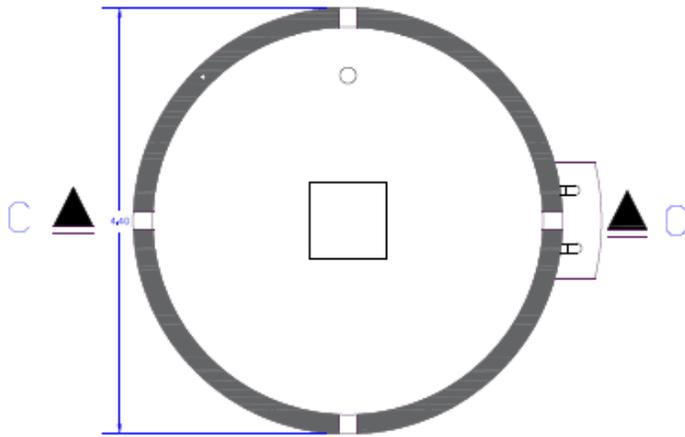
#	Qté	Unit	Description	Prix unit/gdes	Prix total /gdes
RÉHABILITATION SAEP					
C0	1	FFT	Mobilisation et Installation de chantier		
C1	1	U	Nettoyage, mise en place de matériaux filtrant et ajout de 2 couvercles avec cadenas		
C2	1	U	Unité de traitement : Ajout de Cadena et nettoyage		
C3	50	MI	Remplacement de tuyauterie SCH40 de 2"		
C4	2.00	U	Réparation de fontaine : Ajout d'un robinet type Talbot et drainage		
C5*	1.00	U	Construction d'un réservoir de 25m ³		
C6	16	ml	Traverser la riviviere d'un lit de 7ml avec un tuyau galvanisé de 1.5" dans un autre de 3" à 1m de profondeur et toutes sujétions		
C6	1,000.00	ml	Tuyauterie et raccordement de 1" avec du SCH40		
C7	4.00	U	Construction de bonnes fontaines avec 1 robinet de type Talbot		
SOUS TOTAL					
TOTAL SAEP (MATERIAUX, TRANSP. ET MAINS D'OEUVRES)					
NOTES					
Ce prix rémunère à l'unité, l'achat, la fourniture, le transport et la mise en place des pièces et certains accessoires pour la tuyauterie. Il inclut également la quincaillerie, l'installation des accessoires, le raccordement vers le réservoir et toutes autres activités permettant d'avoir un système hydraulique fonctionnel.					

#	A. RESERVOIR D'EAU (25 m ³)	U	Qté	Unit P.	Total Price
1	Implantation	M ²	10.76		
2	Fouille	M ³	4.3		
3	Béton de propreté 0.10m	M ³	1.07		
4	Béton radier (0.15 m) (toutes sujétions y comprises, fer 3/8 etc.)	M ³	1.61		
5	Parois de blocs armés (toutes sujétions comprises...fer 3/8, béton, blocs vibres 15)	M ²	37.68		
6	Béton de chainage en 3 niveaux (4 fer 3/8, toutes sujétions y comprises)	M ³	1.26		
7	Béton colonnes (6 fer ½ par colonnes, toutes sujétions y comprises)	M ³	0.42		
8	Crépissage et cirage étanche parois extérieurs	M ²	36.8		
9	Crépissage et cirage étanche parois intérieurs	M ²	36.8		
10	Béton armé dalle de couverture toutes sujétions y comprises (Trou d'homme 0.70X0.70 avec couvercle et cadenas)	M ³	1.6		
11	Installations vannes, trop plein, vidange, aérations et sujétions	Fft	4		
12	Peinture générale	M ²	36.8		
	TOTAL A.				

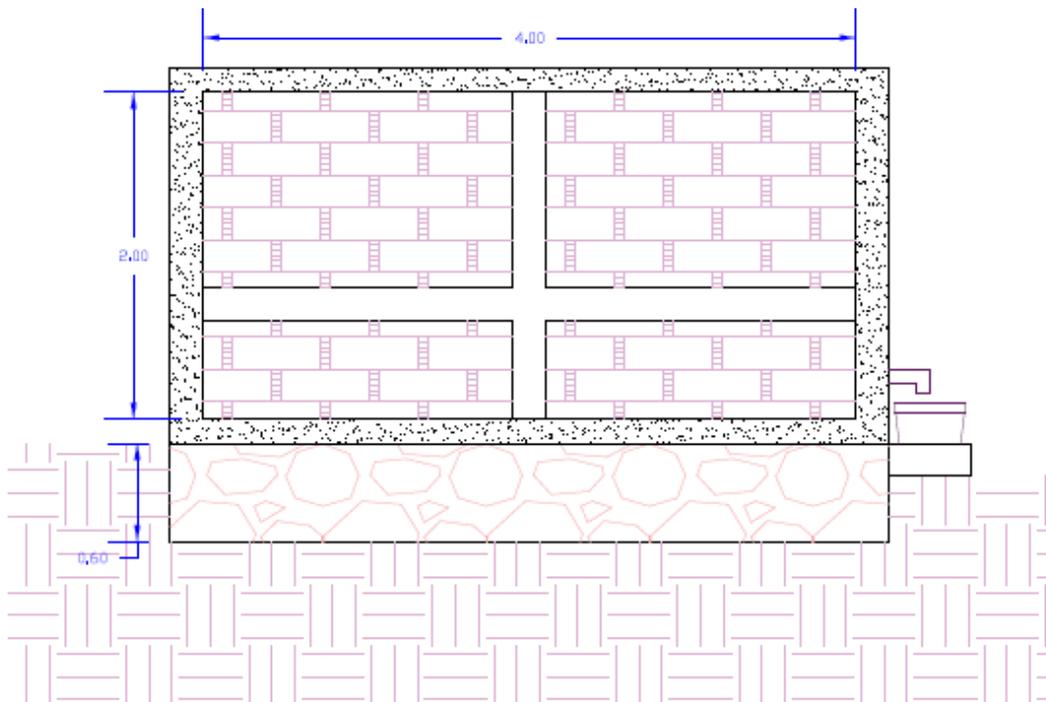
SEPTIEME PARTIE
PLAN ET DESSINS

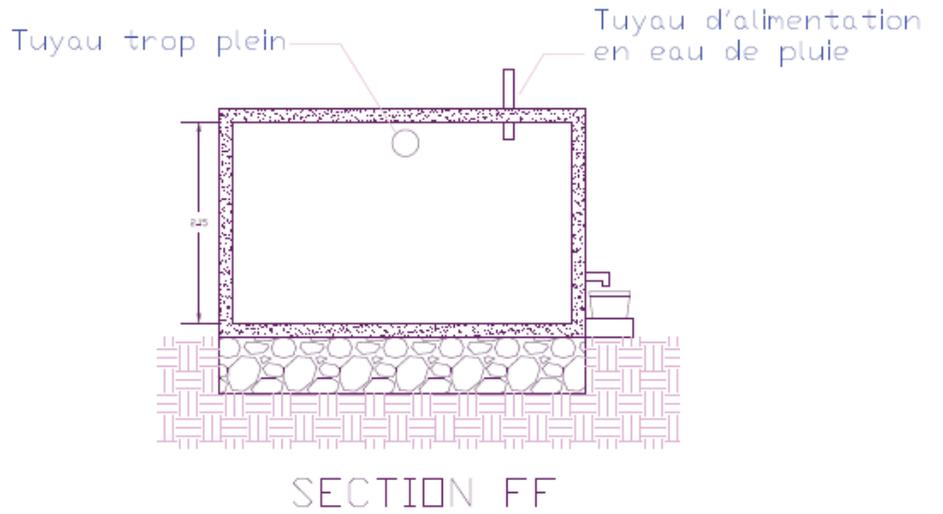
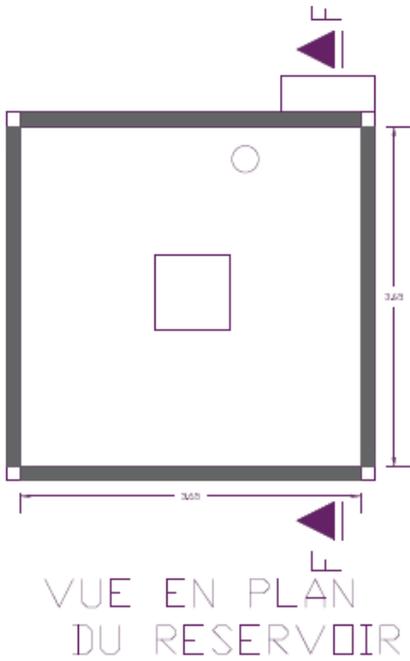
RESERVOIR D'EAU

La construction d'un réservoir de stockage d'eau de $(25) \text{ m}^3$. Le réservoir est de forme cylindrique de diamètre intérieur de quatre mètres (4 m), de hauteur utile de deux mètres (2 m), d'au moins 60cm de fondation en maçonnerie de roche. Avec la sortie en bas d'un tuyau de vidange, deux (2) tuyaux d'alimentation des points d'eau et un tuyau de trop plein.



VUE EN PLAN DU RESERVOIR

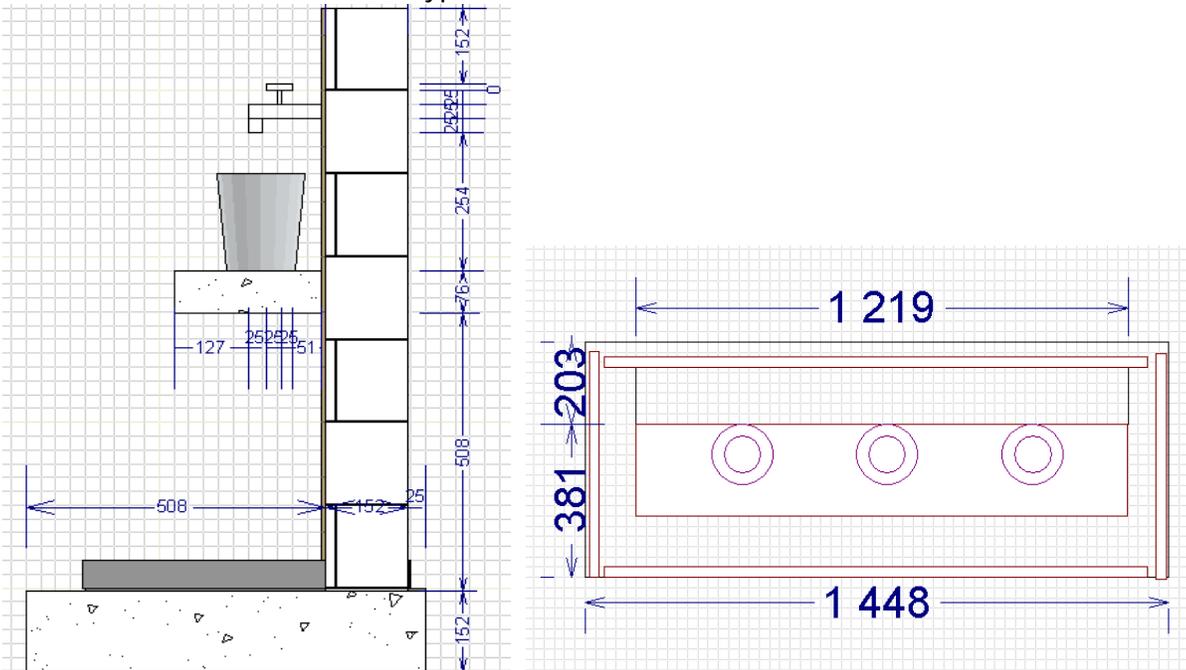




Maitre d'Ouvrage: Plan - Haiti

FONTAINE

La fontaine sera d'un robinet de type Talbot en suivant ce modèle.





Fait à :

Le :

Signature :

Nom :

En qualité de :

Adresses :

Téléphones :

PREMIERE PARTIE
**OBJET, PROCEDURES ET CONDITIONS
DE L'APPEL D'OFFRE**

ACTION 2 : REHABILITATION DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE
LA SECTION COMMUNALE DE GRAND BASSIN, TERRIER ROUGE



INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1.- Contexte

Dans le cadre des actions concrètes pour desservir les communautés les plus vulnérables en eau potable et en suivant son plan de remédiation, Plan International Haïti, se basant sur les leçons apprises et expériences faites au cours de l'année 16 dans les PU du Nord-est et de l'Ouest, voudrait intensifier ces interventions ponctuelles à moindre coût pour mieux supporter les communautés d'intervention dans leurs besoins. Pour ce faire, nous sollicitons la proposition d'un technicien (Consultant) ou d'une équipe technique (Institution) pour réhabiliter le SAEP de Grand Bassin, commune de Terrier-Rouge, dans le Nord-est.

2.- Objet de l'Appel d'Offres

Le présent appel d'offre a pour objectif la REHABILITATION DU SAEP DE GRAND BASSIN. Il comprend : la Réhabilitation de captages, la réhabilitation des lignes de distribution, la réhabilitation de postes d'eau, la construction de bonnes fontaines et la réhabilitation du réservoir de stockage.

3.- Dépôt des Offres

L'Offre doit être remise au bureau central de Plan International Haïti à **Port-au-Prince**, à la date, au lieu indiqué et sous plis cacheté. Toute offre qui ne respecte pas les présentes conditions d'Appel d'Offres ou qui constitue des réserves sera déclarée nulle et non avenue. Après remise de son offre, un soumissionnaire ne peut la corriger, la modifier ou la retirer pour quelque raison que ce soit. Cette condition est valable à la fois avant et après l'expiration du délai de remise des offres.

4.- Montant de l'Offre

Les offres des soumissionnaires devront être présentées en Gourdes. Un prix doit obligatoirement apparaître à chacun des items. L'ordonnancement d'exécution étant fixé a priori par le Maître de l'Ouvrage, le montant de la soumission doit en tenir compte.

5.- Localisation des travaux

Le site pour l'exécution des travaux se situe à GRAND BASSIN, dans la commune de Terrier Rouge. L'entrepreneur sera réputé avoir pris connaissance du site de façon précise avant sa soumission qui sera établie aussi en fonction des contraintes qu'il aura identifiées.

DEUXIEME PARTIE
TERMES DE REFERENCE

TRAVAUX DE
REHABILITATION DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU QUARTIER
DE GRAND BASSIN, TERRIER ROUGE
CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS HYDRAULIQUES

TERMES DE RÉFÉRENCE

3. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

L'Entrepreneur fournira les matériaux, le matériel et la main d'œuvre pour l'exécution des travaux qui devront être réalisés conformément aux plans et aux prescriptions techniques. Son travail sera placé sous le contrôle de l'ingénieur désigné par Plan International Haïti. L'Entrepreneur devra déférer à toutes les instructions et recommandations de l'Ingénieur et soumettre à son approbation la qualité des matériaux qu'il compte utiliser, le dosage des matériaux pour la composition des mortiers et des bétons, ainsi que les techniques de mise en œuvre qu'il compte employer.

En vue de la bonne exécution des travaux, le contractant devra :

- 1- **visiter le site** concerné par ce projet en vue de prendre connaissance des conditions locales.
- 2- Assurer l'exécution des travaux suivant les plans et prescriptions techniques.
- 3- Exécuter les dits travaux de construction suivant les Prescriptions techniques et Cahier de charges soumis et dans le délai imparti.
- 4- Assurer une coordination active avec l'équipe de Plan International Haiti sur le terrain et l'informer des difficultés de toutes sortes rencontrées au cours de la réalisation des travaux.

4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Mise en Place des Armatures

La forme, la section et l'emplacement prévus pour les armatures devront être conformes en tous points aux dessins d'exécution.

Aucun bétonnage n'aura lieu avant vérification des armatures par l'Ingénieur/superviseur.

Mise en Oeuvre des Bétons

- Préparation du Matériel et des Espaces à Bétonner :

Le matériel de malaxage et de transport du béton devra être absolument propre. Tout débris devra être enlevé des espaces à occuper par le béton, les coffrages seront complètement mouillés ou enduits d'huile et les éléments en maçonnerie en contact avec le béton bien mouillés également.

- Mise en Place :

Le béton sera déposé le plus près possible de sa destination finale de façon à éviter la ségrégation imputable à ses manutentions répétées.

L'Ingénieur pourra s'opposer à la mise en place du béton si les conditions atmosphériques sont défavorables.

Le bétonnage se poursuivra de façon continue jusqu'au coulage complet de l'élément ou de la partie considérée. En cas de force majeure ou le bétonnage d'une pièce devrait continuer la ligne d'arrêt de la coulée, l'entrepreneur doit le faire de concert avec l'Ingénieur ainsi que les conditions de reprise de bétonnage.

Aucun additif tel que accélérateur ou réparateur de prise ne devra être utilisé sans l'approbation de l'Ingénieur.

- Ragrément :

L'Entrepreneur devra effectuer après démoulage, le nettoyage de toutes les bavures et tous les ragréments nécessaires au bon respect de l'ouvrage.

Les parties présentant des alvéoles et toutes autres surfaces défectueuses seront coupées à angle droit de la surface sur une épaisseur d'un pouce au moins. Puis elles seront saturées d'eau et nettoyées avec une pâte de ciment bien propre. Immédiatement après, les trous seront rebouchés avec un mortier contenant la même proportion de sable et de ciment que le béton considéré, additionné d'adhésif. Le mortier sera bien appliqué de façon à remplir complètement les cavités, et il recevra une finition lui donnant le même aspect que la surface environnante.

Maçonnerie d'aggloméré :

La maçonnerie d'agglomérées devra être posée rectiligne, bien dressée, bien d'aplomb, et présenter une apparence uniforme. Les blocs seront imbibés d'eau avant emploi. Ils seront posés à bain soufflant, bien assujetti, les joints pleins et non garnis après coup par fichage.

Les joints devront se découper par moitié d'une assise à l'autre et être bien alignés ; leur largeur sera de 1 cm au plus. Les coupes devront être faites avec soin et précision.

L'Entrepreneur doit veiller tout particulièrement à la pose des dormantes et claustras, de façon à éviter les surcharges d'enduits destinées à rattraper un alignement.

Enduits au Mortier de Ciment

Les enduits seront exécutés en deux couches : la première projetée à la truelle pour dégrossissage et la deuxième, appliquée avant que la première soit complètement sèche, sera réglée et finement talochée. Les enduits auront 15 à 20 mm d'épaisseur totale maximale.

Les surfaces d'enduits doivent être parfaitement dressés. Une règle rectiligne, posée dans n'importe quel sens ne doit pas faire apparaître de creux de plus de 3 mm. Les enduits seront parfaitement adhérents et ne sonneront pas creux au choc du marteau.

Les surfaces à enduire devront être parfaitement propres, convenablement arrosées au préalable, sans être imbibées d'eau, et les surfaces enduites devront être tenues humides pendant au moins trois jours après achèvement.

Le mortier devra être appliqué sur une surface pouvant être revêtue entièrement avant qu'il ne commence sa prise. Le mortier, avant toute dessiccation, pourra être re-malaxé au cours de l'opération, sans addition d'eau.

Carrelage de Parquet

Le carrelage de parquet s'effectuera aux endroits spécifiés et le mortier de pose devra être convenablement dosé conformément aux spécifications du Cahier des Charges Techniques (CCT). Les carreaux de céramiques destinés au parquet auront un fini antidérapant, semi mat, de dimensions minimales de 20 x 20 cm et maximales de 30 x 30 cm. Le taux d'absorption des carreaux devra être compris entre 3 et 7% et le coefficient de friction minimum de 0.5. La qualité et la couleur des carreaux devront être préalablement

soumis à l'approbation de l'Ingénieur. Les joints des carreaux posés devront être exécutés avec du coulis de mortier liquide ou « Grout ».

Les spécifications des carreaux devront être au moins équivalentes à celle de « Dal-Tile » fabriqués aux USA.

Aucune surface ne pourra être remblayée avant la pose des carreaux. Le cas échéant un béton convenablement dosé devra être mis en place pour le réglage de la surface.

Menuiserie métallique

L'Entrepreneur fournira les matériaux et la main d'œuvre nécessaires à la mise en place de ce type de portes à l'endroit prévu dans les plans et aux dimensions spécifiées. Ces portes seront confectionnées et installées conformément aux détails des plans d'exécution, suivant la conception et les dimensions des éléments spécifiés dans les dessins. Les métaux constituant les éléments devront être exempts de toute déformation et avoir une surface finie lisse.

Les assemblages devront être faits avec précision; les soudures rugueuses doivent être meulées et les bavures enlevées.

Le remplacement des matériaux défectueux ainsi que tous les dommages causés aux autres travaux et équipements produits par un manquement au rendement exigé durant la période de garantie seront entièrement aux frais de l'Entrepreneur.

Travaux de peinture

Les peintures seront livrées dans leurs contenants d'origine, munis de leurs étiquettes et de leurs cachets. Les étiquettes devront comporter clairement le nom du fabricant, la désignation et le numéro d'identification du produit.

Les peintures seront gardées dans un dépôt fermé, bien ventilé, à l'intérieur duquel les mélanges seront préparés. Ce dépôt sera tenu propre et net, et débarrassé des chiffons imbibés d'huile. Toutes les dispositions seront prises pour éviter le risque d'incendie.

Les couches de peinture préconisées ci-dessous seront exécutées avec des teintes différentes complémentaires. Les opérations à réaliser sont les suivantes :

Sur béton et maçonnerie

- brossage, égrenage
- enduit général en 2 passes
- ponçage, époussetage
- une couche de peinture impression
- une couche de peinture garnissant.

Sur boiserie (à peindre)

- brossage

- Impression à huile
- masticage à l'enduit gras garnissant aux résines Oléglycérophtaliques
- ponçage
- application de deux couches de peinture glycérophtalique mate ou brillante selon la demande de la Supervision

Sur métaux ferreux

- brossage et dégraissage
- reprise de la peinture ainti-rouille (minium)
- deux couches de peinture aux époxydes.

L'Entrepreneur fournira, entretiendra, et enlèvera à la fin des travaux, échafaudages, échelles, planches, ainsi que les chiffons nécessaires pour protéger les planchers et les ouvrages divers. Les parties peintes et finies devront être également protégées de tout dommage pouvant résulter de travaux des autres corps.

Préparation des Surfaces :

Les surfaces à peindre devront être débarrassées de toute humidité. Les surfaces extérieures ne pourront être peintes dans les 72 heures suivant une pluie, ou par temps de brouillard.

Les supports devront être absolument propres, débarrassés de poussière, taches de graisse ou d'huile, dépôt de mortier, ou autres souillures.

Les trous, fissures et autres imperfections de la maçonnerie et du béton seront correctement mastiqués. Les surfaces de bois seront sablées, puis époussetées, les nœuds, creux et parties vertes seront laqués et les trous de clous, les fissures convenablement mastiqués.

Application des Peintures

Les travaux devront être réalisés par des ouvriers habiles et expérimentés. Les matériaux devront être appliqués suivant les instructions des fabricants. On ne diluera pas les peintures au-delà de ce qui est nécessaire pour les rendre maniables. Elles seront appliquées sans excès, et on évitera de laisser apparaître des traces de brosses, des traînées ou des raies. Les surfaces devront être complètement séchées et sablées en vue d'obtenir un fini doux et régulier, avant application des couches suivantes.

Toutes les surfaces vues devront être peintes. Les parties inaccessibles après installation devront être peintes avant installation.

Les peintures sont prohibées dans des pièces où les ouvrages de maçonnerie et d'enduit ne sont pas achevés, ni complètement secs.

Le mastic ne sera appliqué que sur des surfaces ayant reçu leur couche d'apprêt et après séchage de cette couche.

Les surfaces de maçonnerie et de béton ne pourront être peintes, qu'après leur période de cure, et quand leur teneur en humidité se sera stabilisée.

Les couches de finition ne seront appliquées qu'après installation des ouvertures y compris les vitrages et de tous autres équipements. Le matériel en place devra être soigneusement déplacé pour permettre les parties cachées et correctement remises en place après. Les parties apparentes de conduits, grillages etc. seront traitées en harmonie avec les surfaces environnantes.



Les surfaces peintes devront être exemptes d'ampoules, coulées, écaillures, raies, etc.

Nettoyage

Après les travaux, l'Entrepreneur enlèvera son matériel, les matériaux non utilisés, les contenants vides, et tous autres déchets.

Il devra procéder aux retouches de façon à livrer un travail parfaitement fini. Il enlèvera des vitres, des planchers, de la quincaillerie et de toute autre surface, les traces de peintures et autres saletés dues à son entreprise. Il remplacera les vitres qui auraient pu avoir été brisées lors des opérations.

TROISIEME PARTIE
CADRE DU DEVIS ESTIMATIF

TABLEAU DU DEVIS ESTIMATIF

MAIN D'ŒUVRE DE L'ENTREPRENEUR

0.00 -

No Item	QTE		DESCRIPTION DE L'OUVRAGE	PRIX UNIT	PRIX TOTAL
			TRAVAUX GENERAUX	GDES	GDES
			GENERALITES		
A01	1.00	fft	Mobilisation et Installation de chantier		
TOTAL1					

MACONNERIE ET PLOMBERIE <CAPTAGE>

ITEM	Quantité	Unit	Description	Prix unit/gdes	Prix total /gdes
	RÉHABILITATION CAPTAGE				
C1	30.40	ml	Implantation des ouvrages de corrections		
C2	24.00	m3	Fouille, déblais		
C3	2.50	m3	Mise en place matériaux filtrants		
C4	7.00	m3	Maçonnerie de moellons périphériques		
C5	1.90	m3	Mise en oeuvre radier supérieur		
C6	2.24	m ³	Colmatage parois réservoir		
C6	250.00	ml	Réparation ligne d'adduction		
C7	32.00	m2	Nettoyage périphérique		
	SOUS TOTAL				
	TOTAL CAPTAGE (MATERIAUX, TRANSP. ET MAINS D'OEUVRES)				

NOTES

Ce prix rémunère à l'unité, l'achat, la fourniture, le transport et la mise en place des pièces et certains accessoires pour la tuyauterie. Il inclut également la quincaillerie, l'installation des accessoires, le raccordement vers le réservoir et toutes autres activités permettant d'avoir un système hydraulique fonctionnel.

MACONNERIE ET PLOMBERIE <RESERVOIR>

<i>ITEM</i>	<i>Quantité</i>	<i>Unit</i>	<i>Description</i>	<i>Prix unit/gdes</i>	<i>Prix total /gdes</i>
R1	1.00	U	Traitement des fissures et des parois du réservoir		
R2	1.00	U	Sécurisation : Couvercle du trou d'homme et cadenas		
R3	1.00	U	Réparation de la tuyauterie d'entrée et de sortie du réservoir		
R4	1.00	U	Protection du pied du reservoir		
R5	1.00	U	Ajout de chambre de chloration en béton de 2m ²		
R6	1.00	U	Ajout d'échelle d'accès métallique de 1.6m de haut.		
SOUS TOTAL					

MACONNERIE ET PLOMBERIE <FONTAINE>

<i>ITEM</i>	<i>Quantité</i>	<i>Unit</i>	<i>Description</i>	<i>Prix unit/gdes</i>	<i>Prix total /gdes</i>
F2	4.00	ml	Implantation d'ouvrage		
F3	1.50	m3	Fouille , deblais et remblais		
F4	0.36	m3	Maconnerie de moellons (4x0.3x0.30)		
F5	0.96	m3	Socle borne fontaine (1.2x0.70 m2)		
F6	0.08	m3	Dalette en béton (1.2x0.50x0.12)		
F7	4.56	m2	Crepis, enduis (parquet et muret)		
F8	1.00	fft	Install. hydraulique (alimentation et drainage)		
	SOUS TOTAL	U.	1 Fontaine		
	TOTAL (POUR 3 FONTAINES)	U.	3		

RÉHABILITATION LIGNES DE DISTRIBUTION

<i>ITEM</i>	<i>Description</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unit.</i>	<i>C.Total</i>
<i>RS1</i>	<i>Fouille, déblais et remblai</i>	<i>30 m³</i>		
<i>RS2</i>	<i>Raccordements et mis en place tuyauterie sur 400ml de 2" SCH40.</i>	<i>FFT</i>		
<i>RS3</i>	<i>Ajout de Robinet type Talbot dans les fontaines existantes</i>	<i>3</i>		
	<i>SOUS TOTAL</i>			



Fait à :

Le :

Signature :

Nom :

En qualité de :

Adresses :

Téléphones :